ADEUNIS

Rapport Annuel 2024

Exercice clos au 31 décembre 2024

Société anonyme au capital de 1 378 662 Euros

Siège social : Parc Technologique Pré Roux
38920 CROLLES
430 190 496 RCS GRENOBLE

Le présent rapport annuel porte sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 et est établi conformément aux dispositions des articles L.232-1 et L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce ainsi que du §4.2 des Règles de marché d'Euronext Growth.
Il est notamment disponible sur le site de notre société : www.adeunis-bourse.com

Sommaire

A. Attestation du responsable du rapport annuel Page 3

B. Rapport annuel d'activité au 31 décembre 2024 Page 4

1 Activité....page 4
2 Analyse par activité....page 5
3 Évolution des Effectifs....page 7
4 Masse Salariale....page 7
5 Résultats Annuels....page 8
6 Marges....page 8
7 C-I-R....page 10
8 Charges Externes....page 10
9 Résultat Exceptionnel....page 11
10 Résultat Financier....page 11
11 Résultat Net....page 11
12 Évènements importants sur l'exercice....page 12
13 Perspectives....page 12
14 Recherche et Développement....page 13
15 Dividendes....page 14
16 5 Derniers Exercices....page 15
17 Affectation du Résultat....page 16
18 Conséquences Environnementales....page 16
19 Dépenses non Déductibles....page 16
20 Structure Financière....page 16
21 Faits Marquants de l'Exercice....page 17
22 Faits Marquants post clôture....page 17
23 Principe de Continuité d'Exploitation....page 19
24 Actionnariat....page 19
25 Risques et Incertitudes....page 22
26 Gouvernance d'Entreprise....page 25
27 Conventions Réglementées....page 27
28 Convention mandataire....page 28
29 Délégation sur opérations sur le capital....page 28
30 Rémunération des Mandataires....page 30
31 Changement de Méthode Comptable....page 30
32 Délais de Paiements....page 31
33 Attribution d'action gratuites & BSApage 31

C. Comptes annuels au 31 décembre 2024 Page 34

A. Attestation de responsabilité

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société ADEUNIS, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ADEUNIS ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Crolles, le 30 avril 2025
Hervé BIBOLLET
Président-Directeur Général

B. RAPPORT DE GESTION
Exercice clos au 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous rendons compte dans le présent rapport de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité et des perspectives.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 septembre 2024, dans sa dix-huitième résolution, a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre de chaque année. En conséquence, l'exercice social 2024 a été clôturé le 31 décembre 2024 et a donc une durée exceptionnelle de 9 mois.

1. Activité de la société

La société est spécialisée dans le design, la fabrication et la commercialisation d'objets connectés, de services et solutions à destination des marchés des professionnels du Smart Building principalement, de la Smart City et de la Smart Industry.
L'approche technologique se veut agnostique et a pour but d'accompagner au mieux les clients dans le déploiement de leurs solutions IIoT (Industrial Internet Of Things ou internet des objets à destination des marchés industriels), en se focalisant sur leurs besoins, environnement et conditions d'utilisation. Les produits élaborés par la société sont donc proposés avec l'ensemble des protocoles de communication radio tels que LoRaWAN, NB-IOT/LTE-M1.

La société a développé des produits clés en main participant à la digitalisation du métier de nos clients.

Au-delà de l'offre produit, la société accompagne ses clients dans leurs projets de mise en place et déploiement de réseaux d'objets connectés. Elle répond à des besoins et des applications dédiées aux infrastructures et réseaux sur les marchés du Smart Building (gestion technique des bâtiments, confort, qualité de l'air ou efficacité énergétique), de la Smart City (attractivité des villes) et de la Smart Industry (process et services Industriels).

2. Analyse par activité

Globalement, le chiffre d'affaires est en hausse de 17%. L'exercice 2024 est un exercice de 9 mois (avril à décembre) à la suite de la modification de la date de clôture qui passe de fin mars à fin décembre.
Le chiffre de croissance de 17% est issue de la comparaison de la période Avril23-Mars24 avec la période Janv24–Dec24.
Cette croissance marque la reprise d'une activité normative, de l'écoulement puis de la reconstitution des stocks chez nos clients sur un marché de la gestion d'énergie et de la digitalisation qui reste structurellement en croissance.
Les discontinuités de la chaine d'approvisionnement des dernières années se sont atténuées pour retrouver un cycle commande-production-livraison habituel.
Le lancement de la gamme 5G participe aussi de cette croissance retrouvée.

Le chiffre d'affaires d'ADEUNIS à fin décembre 2024 s'établit à 4,250 M€.

CA en valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2024 9 mois	31/03/2024 12 mois	Variation	%
IIoT « catalog range & services »	3.414	3.876	-462	-11,9%
IIoT « customized product »	388	461	-73	-15,9%
Modules M2M	449	457	-8	-1,8%
Chiffre d'affaires Société	**4.250**	**4.793**	**-543**	**-11,3%**

L'orientation de la stratégie commerciale sur les clients « Grands comptes » basée sur une offre de produits et de services standards (catalogue) avec une visibilité et prédictibilité accrue dans le temps se poursuit. La part de l'offre catalogue reste stable et représente toujours la part importante du chiffre d'affaires, à 80%.

Le segment, IIoT « catalog range et services », s'établit à 3414 k€ sur la période de 9 mois considérée avec une croissance de 17% (comparaison sur une période de 12 mois glissants). Adeunis continue de répondre à une demande récurrente de la part des grands donneurs d'ordre du domaine de la gestion des bâtiments.
Le contexte règlementaire des décrets Tertiaire et BACS affectant positivement cette demande.

IIoT « customized product », qui délivre des produits « sur demande/non standard » et répondant à des demandes particulières de clients, a généré 388 k€ de revenus sur la période de 9 mois contre 461k€ l'an passé sur une période de 12 mois. L'activité reste stable avec un portefeuille client stable lui aussi. La volonté de l'entreprise est de renforcer cette activité en se concentrant sur les marchés profitables en termes de marge et de récurrence de revenus

dans le temps. Les affaires faisant appel à des solutions techniques ayant un intérêt de développement stratégique sont privilégiées.

L'activité Modules M2M, qui ne nécessite pas d'investissement technologique ou commercial particulier, reste stable à 442k€ sur la période de 9 mois considérée contre 457k€ sur la période précédente de 12 mois. Comme ce fut le cas les années précédentes, il n'y a pas de visée stratégique sur ce segment. Nous assurons la continuité et le service à nos clients historiques sans remise en cause

Sur le périmètre IOT, la France représente 75% du chiffre d'affaires, contre 71% pour le dernier exercice. L'activité de la société se concentre sur des cibles Grands comptes positionnés sur des projets à grande échelle de déploiement de capteurs pour la gestion d'énergie dans les bâtiments. Ces cibles commerciales permettant de construire une récurrence dans les commandes de produits de gammes en volume.

L'Europe (CEE) - hors France - représente 18,2% du chiffre d'affaires contre 17% sur le dernier exercice. Ces territoires sont au cœur de la volonté de croissance à l'international d'ADEUNIS, notamment grâce au déploiement de produits NB IOT/5G.

Enfin, la zone « reste du Monde » représente 6,7% contre 12% du chiffre d'affaires pour le dernier exercice marquant la focalisation de l'entreprise sur la zone Europe.

57% des ventes d'Adeunis sont faites en directes (BtoB) au travers de grands comptes et de partenariats de filière (contre 61% sur le dernier exercice), et 43% des ventes sont faites au travers de distributeurs pour adresser les marchés moins volumineux ou à l'export (contre 38% sur le dernier exercice). Ceci confirme la part importante des distributeurs qui assurent la vente des petits volume diversifiés, ADEUNIS adressant en direct ses clients grands comptes, en accord avec la stratégie commerciale définie.

La gamme de produits et services qui a été développée dans les exercices précédents est maintenant complètement à l'état de l'art avec une nouvelle architecture pérenne sur la gamme Lora. La gamme a été renouvelée par une conception plus frugale, améliorant le fonctionnement des produits, notamment en matière de consommation et donc de longévité, et permettant d'avoir accès à des composants plus modernes, disponibles et couvrant toutes les zones mondiales avec une seule architecture.

De plus, la conception plus agile et le choix des composants permet une différenciation retardée des produits, avec plus de souplesse dans la chaine de production et optimisation des niveaux de stocks à venir.

La gamme 5G compte désormais 5 produits bénéficiant d'une conception optimisée en matière de consommation, fabriquée en France et intégrant des composants cœurs européens.
Cette gamme est disponible à la vente sur toutes les zones du monde et représente un levier de croissance important pour les années à venir.

3. Évolution des effectifs ADEUNIS

Catégories	31/12/2024	31/03/2024
Direction	1	1
Commerciaux	5	5
Approvisionnement et industrialisation	3	5
R&D	10	9
Marketing, communication, support technique	5	4
Services transverses	2	3
Effectif	**26**	**27**

ADEUNIS compte au 31 décembre 2024 un effectif de 26 personnes.
À la suite de la prise de contrôle de la Société par WEBDYN (groupe Flexitron) en décembre 2023, un plan de restructuration à minima a été décidé pour revenir à des ratios de dépense plus en adéquation avec les chiffres d'affaires actuels et tirer profit de compétences partagées disponibles au niveau du groupe, en attendant de mettre en œuvre les synergies que ce rapprochement industriel pourrait permettre.
La phase de restructuration (un dernier départ prévu au premier trimestre 2025), d'optimisation des processus et d'amélioration des compétences transversales des équipes est désormais quasiment finalisée.

4. Masse salariale

La masse salariale (y compris charges sociales) s'élève à 1761 k€ sur la période de 9 mois considérée contre 2 657 k€ au 31/03/2024, soit en diminution de 11,5% en équivalent 12 mois (proratisés).
Cette diminution est le résultat du plan de restructuration évoqué au point précédent. Les coûts induits par ce plan ont été provisionnés sur l'exercice précédent, en élément exceptionnel.

5. Résultats annuels (comparaison des comptes sociaux)

Catégories	31/12/2024 9 mois	31/03/2024 12 mois
Chiffre d'Affaires	4.250	4.793
Résultat d'Exploitation	-764	-1.734
*EBE Ajusté	-233	-444
Résultat Financier	-111	-106
Résultat Exceptionnel	-8	-389
Résultat Net	-717	-1.880

*EBE ajusté = EBE comptable ajusté du CIR (350k€ pour l'exercice et 403k€ pour l'exercice précédent)

Sur l'exercice, le résultat net est de (717k€), en amélioration, bien que négatif, par rapport à celui du 31/03/24 de (1880 k€). Cette amélioration est la conséquence de la hausse de chiffre d'affaires, d'un bon niveau de marge (52,2%) et de l'impact de la restructuration. Ces effets positifs ont été néanmoins altérés par les couts induits de la restructuration et par les couts d'honoraires exceptionnels de 62k€ de l'opération d'OPAS de juillet 24.

Le résultat d'exploitation ressort à (762 k€) contre (1734 k€) au 31/03/2024.
En conséquence, l'EBE ajusté (EBE comptable + CIR) annuel de l'exercice ressort à (-233 K€) comparé au (444) de l'exercice passé. Ceci illustre la pertinence des choix faits sur les offres, la structure et le déploiement commercial.

Enfin, les niveaux d'activité et de production immobilisée sont encore soutenus, soit 274 K€ sur 9 mois contre 497 K€ sur 12 mois en 2024. Ceci reflète la dynamique de développement d'offres toujours à l'œuvre.

6. Marges

1/ en valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2024 9 mois	31/03/2024 12 mois	Variation	%
IOT (Catalog range & Customized)	1.789	2.024	-235	-11,6%
Modules M2M	249	265	-16	
Total marge de production IoT-produits	**2.037**	**2.289**	**-252**	**-11,0%**
marge de production - services et autre	194	195	-1	
Total marge brute opérationnelle	**2.232**	**2.484**	**-252**	**-10,2%**

2/ en pourcentage

en % du CA	31/12/2024 9 mois	31/03/2024	Variation
IOT (Catalog range & Customized)	50,0%	49,3%	0,7
Modules M2M	55,4%	58,0%	-2,6
Total marge de production IoT-produits	**52,5%**	**47,8%**	**4,7**
marge de production - services et autre	87,5%	84,0%	3,5
Total marge brute opérationnelle	**52,5%**	**51,8%**	**0,7**

IoT Data (catalog range + customized)

La combinaison de ces deux segments représente le cœur stratégique de l'entreprise. Il représente les produits IOT dans leur ensemble.
En valeur, le chiffre d'affaires combiné de ces 2 segments, (les produits catalog range de 3187 k€ et les customized de 388 k€) considéré sur la période de 9 mois mais rapporté sur une période de 12 mois, est de +17% sur l'exercice. La marge de la partie catalog range s'établit à 50,8%, soit un peu au-dessus de la marge constatée sur l'exercice précédent, démontrant le bon positionnement de nos offres de gamme et notre capacité à monétiser notre valeur ajoutée chez nos clients année après année sans dégradation.
La marge de la partie Custom s'établie à 43,2%. Le niveau plus faible que sur la partie catalog s'explique par l'engagement de nos clients sur des volumes de produits sur plusieurs années.

La combinaison de ces deux segments représente 84% de notre chiffre d'affaires pour une marge de 50,0%.

Les modules sont stables.
La marge de cette activité s'établie à 54%, pour une activité similaire à l'année passée.
Les prix des composants étant revenus à des niveaux normatifs depuis 2 ans, nous retrouvons une marge en volume proche de celle de l'exercice précédent (58%).

Les Services concernent en fait plusieurs types de services.

- Des services d'expertises autour du déploiement de nos offres catalogue (Formation, radio mapping pour installation de réseaux privés Lora, gestion des abonnements aux réseaux),
- Des services digitaux enrichissant la valeur de nos offres catalogue via des plateformes digitales,
- Des services d'étude d'ingénierie associés au développement d'un produit 'custom'.

Le mix de type de service a peu évolué en comparaison de l'année précédente, aucun service d'ingénierie n'ayant été facturé cette année.

L'amélioration continue des ventes d'abonnements associés à nos produits ont cependant eu un impact favorable de 222 k€ de facturation sur 9 mois, soit une amélioration de 284%. Ceci s'est traduit par une amélioration en volume de marge de 194k€ représentant une marge de 87,3%.

7. Crédit d'Impôt Recherche

Le crédit d'impôt recherche s'élève à 166 K€

L'effort de R&D reste soutenu pour continuer les développements produits et services nécessaires à la stratégie de croissance qui a été décidée pour les exercices à venir, et notamment avec le projet 5G maintenant finalisé, financé à hauteur de 606 k€ par la BPI (réparti en 454,5K€ de subventions et 151,5K€ d'avance remboursable) ainsi qu'avec le projet de renouvellement de sa gamme de produit maintenant achevé, qui a été supporté par un prêt à l'innovation de BPI de 350k€.

8. Charges externes (hors sous-traitance de production)

Elles se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2024 9 mois	31/03/2024 12 mois
Loyers - maintenance	140	205
Honoraires	468	281
Transports	35	34
Voyages et déplacements	105	117
Assurances	52	73
Assistance technique - R&D	60	135
Dept INDUSTRIEL	35	19
Intérim	0	0
Formation	2	8
Support RH	26	40
Communication et publicité	60	64
Informatique	104	77
divers	39	30
Autres charges externes	**1.126**	**1.083**

Les charges externes sont passées de 1083k€ à 1126k€ notamment du fait des management fees du groupe Flexitron qui ont commencé à être supportés par Adeunis à proportion de son impact dans le groupe. Il s'agit de 293k€ sur les 9 mois considérés.

9. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2024 9 mois	31/03/2024 12 mois
Provision pour Restructuration	10	-178
Provision diverses / litiges	20	-14
Sinistre	10	0
Honoraires	-81	-197
Subventions	33	0
Pénalités/amendes	0	0
Règlements exceptionnels	0	0
Résultat Exceptionnel	**-8**	**-389**

Les frais de restructuration (indemnités et préavis versés a France Travail dans le cadre des Contrats de sécurisation professionnelle « CSP ») ont été enregistrés à leur coût réel au moment de la finalisation légale du plan de restructuration.

Les honoraires correspondent à l'assistance juridique nécessaire à ADEUNIS dans le cadre de la réalisation de l'Offre Publique d'Achat simplifiée obligatoire, qui a été lancée par WEBDYN, sur l'intégralité des titres de la Société non détenus par elle et de la préparation du projet d'augmentation de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

10. Résultat financier

Le résultat financier de (111 K€) est principalement constitué de la gestion du contrat de liquidité avec Webdyn S.A.S. (31 K€), ainsi que des intérêts d'emprunt (37 K€) relatifs aux PGE négociés sur l'exercice 20/21 et au financement du compte courant d'associé, ainsi que des commissions de financement d'affacturage (30 K€).

11. Résultat net

Le résultat net ressort en perte de (717) K€ (vs. une perte de (1880) K€ au 31 mars 2024).
Les principaux leviers ayant permis cette amélioration sont :

- La reprise d'activité à un niveau normatif ayant entrainé une diminution des stocks,
- Un niveau de prix des composants revenu à un niveau normatif,
- Les effets de la restructuration sur la masse salariale,
- Le retour à un rythme de développement de produits ne nécessitant pas de sous-traitance R&D.

12. Évènements importants survenus sur l'exercice

Au cours de l'exercice 2024, la société ADEUNIS a connu les évènements majeurs suivants :

- La réalisation de l'offre publique d'achat simplifiée obligatoire initiée par WEBDYN sur les titres de la Société non détenues par elle. Le prix initial de l'offre, fixé à 0,175 € par action avec un complément éventuel, a été relevé en janvier 2024 à 0,399 € par action, puis en avril 2024 à 0,45 € par action, avec l'annonce d'un projet d'augmentation du capital d'ADEUNIS d'un montant global maximum d'environ 1 million d'euros.

 À la clôture de l'OPAS en août 2024, WEBDYN détenait directement et par assimilation des 26.979 actions détenues en propre par ADEUNIS, 1.642.887 actions ADEUNIS, soit 71,50% du capital et des droits de vote de la Société.
- L'Assemblée Générale Mixte du 26 septembre 2024 a procédé à une réduction de capital social de la Société motivée par des pertes, par voie de diminution de la valeur nominale des actions de cinquante centimes (0,50€) à trente centimes (0,30 €), par imputation d'une partie des pertes inscrites au compte « Report à nouveau », portant ainsi le capital social d'ADEUNIS de 1.148.885 € à 689.331 €.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2024 a également décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre de chaque année. En conséquence, l'exercice social 2024 a été clôturé le 31 décembre 2024 et a donc une durée exceptionnelle de 9 mois.

13.Perspectives

Toujours centrée sur l'IIoT, ADEUNIS a l'ambition de devenir un acteur de référence sur ce marché.

Sur la période 2024, la société base sa stratégie sur l'amélioration continue de la gamme de produits et le développement de nouveaux services avec un focus sur les Grands comptes mais aussi sur l'expansion internationale, notamment par l'intermédiaire d'un réseau de distributeurs spécialisés.

Le projet relatif à la 5G qui a été lancé sur l'exercice 2020-2021 est désormais terminé avec 4 produits de gammes lancés sur le marché. Ce projet d'ADEUNIS a représenté 1,4M€ d'investissement sur 28 mois, pour développer de nouveaux produits et matériels, ainsi que des plateformes logicielles qui permettront de renforcer l'offre de services associés.

Ce projet a été soutenu par l'obtention de subventions conséquentes (606k€, dont 455k€ en subvention et 151k€ en avance remboursable) pilotées par la BPI.

ADEUNIS a également finalisé son projet de refonte de la conception et du fonctionnement de ses produits hors 5G, qui permettra d'avoir accès à des composants plus modernes et disponibles pour améliorer la résilience face à la crise des approvisionnements de composants. Ce projet, supporté par l'octroi d'un prêt à l'innovation de 350 k€ de la part de la BPI a été finalisé sur l'exercice, et ces produits commencent à remplacer les gammes de produits standard sur le marché.
Le rapprochement avec la société WEBDYN a permis de travailler sur de futures intégrations de solutions dans le domaine des économies d'énergie, après avoir absorbé la transition et réorganisé ses structures. L'ambition de retour à un résultat opérationnel à l'équilibre, (l'indicateur suivi est l'EBE ajusté, EBE comptable ajusté de l'impact CIR, classé en opérationnel et non en Impôt Société), reste notre objectif. Ce cap de profitabilité sera évalué sur les deux prochains exercices, l'effort d'investissement achevé pour ce cycle ainsi que le développement de nos marchés internationaux et les synergies de groupe étant vital pour ADEUNIS.

14. Activité de la Société en matière de Recherche et Développement

La politique de R&D est résolument orientée vers l'innovation, les technologies de pointes et l'excellence technique. L'objectif étant pour nos produits d'offrir de réels différenciants technologiques perçus par nos clients et nous détachant de la concurrence.
Les investissements en R&D ont représenté 16,9% du CA sur l'exercice clos le 31 décembre 2024. En termes d'orientation technologique, ADEUNIS conçoit ses produits à l'état de l'art des technologies sans fil de l'IoT Industriel, en particulier des technologies LPWAN : Lora, WMbus, IOT cellulaire =NB-IOT, LTE M1.
Cette orientation technologique est enrichie d'une partie « Services » avec notre plateforme Cloud de gestion de flottes de capteurs et d'outils de mobilité.
La R&D est orientée exclusivement sur le périmètre IIoT, doté de compétences en radiofréquence, hardware (matériels et équipements), software embarqué et Cloud.
La politique R&D est orientée autour des axes métiers et technologiques suivant :

Axes métiers :

- Réduction des consommations d'énergies dans les bâtiments (Monitoring et Pilotage),
- Qualité de l'air intérieur des bâtiments et pilotage de la ventilation,
- Maintenance connectée des équipements techniques des bâtiments tertiaires.

Axes technologiques :

- L'intégration de nouveaux protocoles LPWAN cellulaires type LTE M1 et NB IoT dans nos capteurs,
- Les protocoles d'interopérabilité tel que LWM2M,
- L'IA et le Edge Computing permettant d'intégrer plus d'intelligence dans nos produits pour servir les domaines métiers cités ci-dessus,
- L'ajout de nouveaux services sur notre plateforme Cloud KARE+.

15. Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

16. Résultats des 5 derniers exercices

(en euros)	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	31/03/2024	31/12/2024 9 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1.137.635	1.137.635	1.148.885	1.148.885	689.331
nb d'actions ordinaires	2.275.270	2.275.270	2.297.770	2.297.770	2.297.770
nb d'actions à dividende prioritaires	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'action futures à créer					
- par conversion d'obligation	0	0	0	0	0
par exercice de droit de souscription	80.000	140.000	80.000	80.000	80.000
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'Affaires Hors Taxes	5.312.180	6.149.727	5.453.576	4.793.179	4.250.183
Résultat avant Impots, participation et dotations amortissement et provisions	-952.515	-396.921	-871.399	-1.346.159	-506.004
impot su les benefices	-320.850	-313.479	-403.492	-349.514	-166.358
Participation des Salariés	0	0	0	0	0
Résultat après Impots, participation et dotations amortissement et provisions	-465.562	-397.281	-622.776	-1.879.676	-717.727
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par Action					
Résultat après Impots, participation mais avant dotations amortissement et provisions	-0,28	-0,28	-0,20	-0,43	-0,15
Résultat après Impots, participation et dotations amortissement et provisions	-0,20	-0,17	-0,27	-0,82	-0,31
dividende par action	0	0	0	0	0
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés	32	33	33	27	27
Montant de la masse salariale	1.764.922	1.764.489	1.846.676	1.819.455	1.195.236
Montant des avantages sociaux	834.863	834.102	862.610	837.409	566.366

Rappel : le nombre maximal d'actions potentielles futures à créer de 80 000 correspond au montant maximum autorisé en nominal (*i.e.* 40.000 euros, sur la base de la valeur nominale de l'action avant la réalisation de la réduction du capital sociale réalisée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 septembre 2024, soit 0,50 euro) des actions susceptibles d'être émises sur exercice du BSA Harbert qui est toujours en attente de levée d'option.

17.Résultat de l'exercice écoulé et affectation

Le conseil d'administration propose d'affecter le résultat comme suit :
Affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à (717) k€, en totalité au compte « Report à Nouveau » qui se trouverait ainsi porté de (1.420.121,54) € à (2.137.849,24) €.

Les comptes annuels au 31 décembre 2024 de la Société font ressortir que les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social. Conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce, il sera soumis lors de la prochaine assemblée générale annuelle une résolution relative à la poursuite de l'activité de la Société.

18. Information sur les conséquences environnementales de l'activité de la Société

Bien que la taille d'ADEUNIS soit en dessous des seuils, nous demontrons une forte implication sur ces sujets depuis plusieurs années. Avec une approche RSE en cours.
Notre contribution principale est de fournir à nos clients des solutions menant à une réduction entre 15% et 20% de leur consommation énergétique. Notre marché du bâtiment existant étant consommateur d'une partie importante de l'énergie des pays concernés (autour de 44%).
Par ailleurs, nous opérons avec un modèle 'Fabless' sans unité de production nous appartenant.

19. Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître au titre des dépenses non déductibles du résultat fiscal et visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts la somme de 13.561 € (cf. feuillet 2058A)
Cette somme a été soumise aux règles fiscales applicables en la matière.

20. Structure financière

Au 31 décembre 2024, ADEUNIS présente une situation bilancielle avec des capitaux propres s'élevant à 225k€, avec un capital social de 689.331€, une trésorerie disponible de 409k€ et un endettement auprès des établissements de crédit en capital restant dû de 1.532k€, avance BPI remboursables de 151k€, Assurance Prospection de 59k€ et intérêts courus pour 1k€.

En outre nous constatons une avance en compte courant de 739k€.
Les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social au 31 décembre 2024.

21. Description des faits marquants de l'exercice écoulé

Après le changement majeur survenu le 15 décembre 2023 avec la prise de contrôle d'ADEUNIS, par WEBDYN (filiale à 100% du groupe Flexitron), l'exercice 2024 a été marqué par :

- La mise en œuvre d'un plan de restructuration et d'une réorganisation des fonctions transverses,
- La réalisation de l'offre publique d'achat simplifiée obligatoire initiée par WEBDYN sur les titres de la Société non détenues par elle. À la clôture de l'OPAS en août 2024, WEBDYN détenait directement et par assimilation des 26.979 actions détenues en propre par ADEUNIS, 1.642.887 actions ADEUNIS, soit 71,50% du capital et des droits de vote de la Société.
- La réduction du capital social de la Société motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions, portant ainsi le capital social d'ADEUNIS de 1.148.885 € à 689.331 €.
- La modification de la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre de chaque année.
- La mise sur le marché d'une nouvelle gamme Lora et 5G comme leviers de la croissance future,
- Une diminution des stocks,
- Une reprise normative du fonctionnement industriel avec des cycle de productions et des couts de matière revenus à des niveaux habituels.

22.Description des faits marquants survenus après la clôture de l'exercice écoulé

En février 2025, la société ADEUNIS a réalisé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour un montant total (prime d'émission incluse) de 1.033.996,50 euros. La période de souscription s'est déroulée du 14 au 21 février 2025 (inclus), à un prix de souscription unitaire de 0,45 € par action.

Cette opération, décidée par le Président Directeur Général le 5 février 2025, dans le cadre de la subdélégation de pouvoirs accordée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 17 décembre 2024, elle-même autorisée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 septembre 2024, avait pour objectif d'incorporer au capital de la Société l'avance en compte courant de

WEBDYN réalisée en janvier 2024, et ainsi de renforcer les capitaux propres de la Société. Le solde du produit net de l'augmentation de capital était destiné à financer le besoin en fonds de roulement de la Société.

A l'issue de l'augmentation de capital, le capital de la Société s'élève à 1.378.662 euros, réparti en 4.595.540 actions.

Conformément à son engagement de garantie, la société WEBDYN a souscrit (i) à titre irréductible à hauteur de sa quote-part dans le capital de la Société et (ii) aux actions nouvelles n'ayant pas été souscrites à titre irréductible pendant la période de souscription, portant sa participation à 76,67% du capital et des droits de vote de la Société.

Avant l'Augmentation de Capital, le capital de la Société était réparti comme suit :

Actionnaires	**Nombre d'actions**	**%**	**Nombre de droits de vote théoriques**	**%**
WEBDYN	1.615.978	70,33 %	1.615.978	70,33 %
Auto-détention	26.979	1,17%	26.979	1,17%
Public	654.813	28,50 %	654.813	28,50 %
Total	**2.297.770**	**100,00%**	**2.297.770**	**100,00%**

A l'issue de l'Augmentation de Capital, et sur la base des informations dont dispose la Société à ce jour, le capital de la Société d'un montant de 1.378.662 euros, sera composé de 4.595.540 actions, réparties comme suit :

Actionnaires	**Nombre d'actions**	**%**	**Nombre de droits de vote théoriques**	**%**
WEBDYN	3.523.178	76,67%	3.523.178	76,67%
Auto-détention	26.979	0,59%	26.979	0,59%
Public	1.045.383	22,75%	1.045.383	22,75%
Total	**4.595.540**	**100,00%**	**4.595.540**	**100,00%**

Par ailleurs, les droits du porteur du bon de souscription d'actions (BSA) HARBERT ont été ajustés à la suite de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, conformément aux dispositions du 3° de l'article L.228-99 du Code de commerce, pour être désormais de 1 BSA Harbert donnant droit à un nombre maximum de 78.371,17 actions ADEUNIS, moyennant un prix d'exercice global inchangé de 240.000 euros.

23. Principe de continuité d'exploitation

Continuité d'exploitation

Les comptes annuels au décembre 2024 font ressortir :

- Au 31 décembre 2024, grâce notamment au soutien du groupe et à l'avance en compte courant de 700 K€, la trésorerie globale s'élève à 409 k€, incluant 1.684 k€ de prêt (PGE et innovation BPI). Sur cette année, où les volumes de vente se sont décalés sur le deuxième semestre, il est à noter que notre effort d'investissement R&D, intense sur les exercices passés, s'est achevé permettant le renouvellement de gamme et de plateforme technique ainsi que la finalisation du programme autour de la 5G.

Ces investissements s'achèvent, et les efforts liés aux activités de R&D vont se stabiliser et moins peser sur les besoins. Ainsi, notre catalogue est prêt pour répondre aux besoins du marché, tant en France qu'à l'international, où se concentrent nos efforts de développements.

Par ailleurs, la Société travaille à la sécurisation de ressources financières complémentaires pour lisser les variations d'activité à court terme et accompagner l'ambition de déploiement d'Adeunis à moyen terme, notamment avec le rapprochement qui s'est opéré avec le groupe Flexitron, via sa filiale WEBDYN France.
Dans ce contexte, les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'administration selon le principe de continuité d'exploitation.

24 Informations relatives à l'actionnariat

24.1 Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2024, à la connaissance de la Société, le capital est réparti de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote théoriques	%
WEBDYN	1.615.978	70,33 %	1.615.978	70,33 %
Auto-détention	26.979	1,17%	26.979	1,17%
Public	654.813	28,50 %	654.813	28,50 %
Total	**2.297.770**	**100,00%**	**2.297.770**	**100,00%**

A la suite de la réalisation le 28 février 2025 d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à la connaissance de la Société, le capital est réparti de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote théoriques	%
WEBDYN	3.523.178	76,67%	3.523.178	76,67%
Auto-détention	26.979	0,59%	26.979	0,59%
Public	1.045.383	22,75%	1.045.383	22,75%
Total	**4.595.540**	**100,00%**	**4.595.540**	**100,00%**

24.2 Pactes d'actionnaires

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

24.3 Mouvements sur le titre – auto-détention ADEUNIS

La Société n'a procédé à aucune opération d'achat et de vente d'actions propres entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice.

Il est à noter que le contrat de liquidité conclu avec CIC est suspendu depuis décembre 2023, date d'annonce du projet d'offre publique d'achat visant la Société. Ces transactions sont toujours suspendues.

A la clôture de l'exercice la Société détient 26.979 actions auto-détenues, représentant 1,17% du capital social.

A la fin de l'exercice la valeur nominale des actions auto-détenues est de 8.093,70 euros, et la valeur comptable est de 8.093,70 euros. Ces actions sont affectées au seul objectif d'animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI.

24.4 Mouvements sur le titre sur le marché

ADEUNIS RF SACA		
Cours en début de période	02/04/2024	**0,31 €**
Cours en fin de période	31/12/2024	**0,65 €**
Variation période		**112,7%**
Plus Haut		**0,73**
Plus Bas		**0,30**
Volume moyen/j		**5 151**
Rotation du capital		**44,1%**
Rotation du flottant		**98,3%**
Plus forte hausse en %		**44,0%**
Plus forte baisse en %		**(30,3)%**
Plus forte volatilité		**38,1%**
Volatilité intraday moyenne		**5,9%**
Volume Euronext		**999 287**

24.5 Actionnariat salarié

En application du dispositif d'épargne salariale visé à l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous devons vous rendre compte annuellement de l'état de la participation des salariés au capital social.

À la clôture de l'exercice, sont prises en compte dans cette participation salariée les actions nominatives détenues directement par les salariés en vertu d'un plan d'actions gratuites dont l'attribution a été autorisée après aout 2015. A ce titre, nous vous précisons que la participation salariée s'élève au 31 décembre 2024 à 0 % du capital.

24.6 Opérations sur titres des mandataires sociaux, des responsables de haut niveau et des personnes qui leurs sont étroitement liées réalisées au cours du dernier exercice

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les opérations sur titres des mandataires sociaux, des responsables de haut niveau et des personnes qui leur sont étroitement liées suivantes ont été déclarées :

Nom / raison sociale	**Hervé Bibollet**
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Président Directeur Général
Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	**WEBDYN**
Description de l'instrument financier	Actions
Cessions d'instruments financiers : Montant total des cessions	Néant
Acquisitions d'instruments financiers : Montant total des acquisitions	**Le 9 août 2024 :** Acquisition de 70 actions à un prix unitaire de 0,45 euro.

24.7 Prises de participation significatives du capital ou des droits de vote ou prise de contrôle

Néant

24.8 Action d'autocontrôle et participations croisées

Néant

24.9 Avis de détention de plus de 10% du capital d'une autre société par actions

Néant

24.10 Prêts interentreprises

Néant

25. Principaux risques et incertitudes

25.1 Risques liés au marché

Risques liés à la maturité de l'activité et au développement des produits

Pour l'IoT, les réseaux LPWAN ou LORA ne répondent pas à l'ensemble des 'use cases' clients. Ces derniers doivent donc attendre l'arrivée des nouveaux réseaux NB IOT et LTE M1 et la disponibilité des capteurs associés. Pour répondre à cela, notre R&D, au travers du projet 5G soutenu par la BPI et France Relance, est concentrée sur l'intégration de ces nouveaux

réseaux dans nos capteurs. 1212 produits ont été vendus d'avril à décembre 2024 (les 9 mois considérés dans cet exercice).

Par ailleurs, les applications clients nécessitent de plus en plus de données à remonter sur le Cloud, demande difficile à satisfaire compte tenu de la limite des flux autorisés pas les réseaux LPWAN. Cet élément est la raison pour laquelle nous continuons d'intégrer plus d'intelligence dans nos capteurs afin d'éviter la remontée de données inutiles et de n'envoyer que les informations pertinentes en lien avec les capacités des réseaux.

De plus, certains composants en situation d'obsolescence et de pénurie sur le marché sont à l'origine du lancement du projet de refonte de nos gammes maintenant achevé, afin de répondre plus efficacement aux exigences du marché tout en nous préservant de situations de manque de disponibilité de composants. Ces nouveaux produits sont maintenant disponibles et commencent à être commercialisés en, remplacement de notre gamme standard, apportant en outre une meilleure longévité à l'utilisation.

Risques liés à l'évolution du marché

Dans le milieu industriel et notamment pour les grands groupes, le temps d'intégration de nouvelles technologies et la proposition de nouveaux services autour de l'IoT et des réseaux LPWAN apparaît un peu plus long que les prévisions des analystes, rendant les perspectives de croissance moins rapides que prévues. Il faut donc composer avec ce facteur dans un contexte où l'arrivée de nouveaux réseaux n'invite pas à des choix rapides pouvant créer le doute dans certains cas. Notre approche agnostique des réseaux, nos développements des protocoles 5G, notre multi-supports et notre excellence industrielle nous permettent de maintenir le cap de croissance sur les exercices à venir.
Avec l'arrivée dans nos gammes des protocoles 5G, le levier de croissance à l'International que nous avons actionné va se mettre en place, pour apporter ces perspectives de croissance basée sur un marché plus vaste.
Enfin, la perspective nouvelle de mise en place de solutions intégrées à la suite de l'acquisition d'ADEUNIS par la société WEBDYN, dans le domaine des économies d'énergie à réaliser sur le bâti existant (décrets tertiaire et bacs) va permettre de consolider une approche plus globale des besoins clients, et doit conforter la position du nouveau périmètre de groupe sur ces marchés.

L'évolution de la norme CE RED incluant désormais des exigences fortes en matière de Cyber Sécurité sur les produits communicants demandera une analyse de notre portefeuille d'offre et un plan d'action de mise en œuvre de cette norme.

Le paysage concurrentiel évolue aussi. Certains concurrents commencent eux aussi à investir dans les technologies cellulaire IOT (NB IOT/ LTE M1).
On note aussi l'arrivée d'un concurrent chinois.
ADEUNIS est néanmoins solide sur ses offres, technologies et accès marché pour tenir sa position.

25.2 Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société détient actuellement un brevet, deux familles de marques et 30 noms de domaines. Elle a aussi obtenu la concession de licences sur un certain nombre de brevets ou de logiciels pour des produits qu'elle exploite ou sont en cours de développement. Le projet économique de la Société dépend notamment de sa capacité à obtenir, maintenir et assurer, contre les tiers, la protection de ses brevets, marques et demandes y afférents ainsi que ses autres droits de propriété intellectuelle ou assimilés (tels que notamment ses secrets commerciaux, secrets d'affaires et son savoir-faire) ou ceux qu'elle est autorisée à exploiter dans le cadre de ses activités. Il est également important, pour la réussite de son activité, que la Société soit en mesure de disposer d'une protection similaire pour l'ensemble de ses autres droits de propriété intellectuelle en Europe, aux États-Unis, en Asie et dans d'autres pays clés. La Société, qui y consacre d'importants efforts financiers et humains, entend poursuivre sa politique de protection par de nouveaux dépôts de brevets dès lors qu'elle le jugera opportun.

25.3 Risques financiers

Risques sur les besoins de financement.
Au 31 décembre 2024, les disponibilités de la société s'élevaient à 409k€.
Ce montant de disponibilités provient de l'octroi de PGE de 825k€ et 600k€ auprès de nos 3 principaux partenaires bancaires au cours de l'année 2020/2021 et 2022/2023, transformés en prêt à moyen terme, d'un prêt à l'innovation BPI de 350 k€ nous permettant de lancer en parallèle du projet 5G une refonte le nôtre gamme de produit, d'un prêt Innovation BPI de 300k€ pour permettre l'accélération de notre projet de croissance à l'international et de l'injection de liquidité par le Groupe en janvier 2024 à hauteur de 700k€, qui ont permis à Adeunis de retrouver une situation de trésorerie moins tendue.
La société présente donc des dettes à hauteur de 1.743k€ et une dette envers le Groupe de 739k€.

La Société a diminué ses effectifs, action résultant de l'entrée au capital de WEBDYN et de l'optimisation/rationalisation des structures qui a suivi, avec la suppression de postes en doublons qui étaient apparus. En outre, la Société a poursuivi ses actions de maîtrise des

dépenses permettant de contenir l'impact sur la marge brute aux seuls effets de l'inflation et la baisse de volume observée.

Adeunis a continué de suivre une politique stricte en matière d'achat de sous-traitance de ses produits pour atténuer au maximum cette utilisation de trésorerie, désynchronisée des ventes.
La politique stratégique commerciale de la Société ainsi que la mise en place de mesures de maîtrise des dépenses et des investissements ont poursuivi l'assainissement de la structure de coûts de la Société.

26 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

26.1 Modalité d'exercice de la direction générale

La Société est une société anonyme à conseil d'administration.

Au jour du présent rapport, la direction générale de la société est assurée par Monsieur Hervé BIBOLLET qui cumule également la fonction de Président du Conseil d'administration en tant que Président-Directeur Général.

26.2 Composition du conseil d'administration

En application des dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après la liste des mandats dont étaient titulaires les mandataires sociaux de notre Société durant l'exercice :

Nom	Mandat	Principale fonction dans le Groupe	Principale fonction hors du Groupe	Date de début et fin de mandat
Muriel Bethoux	Administrateur indépendant	Néant	Néant	Première nomination : 29 septembre 2010 Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Jean-Luc Baudouin	Administrateur	Directeur Général Adjoint de Webdyn et Adeunis	Néant	Première nomination : 20 avril 2021, *étant précisé que cette nomination a été ratifiée lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 septembre 2021* Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2028 appelée à statuer sur

				les comptes de l'exercice écoulé
Jacques Letzelter	Administrateur indépendant	Néant	VP & GM Power Management and Control Components EMEA, Eaton Managing Director Eaton Holding (Austria) GmbH	Première nomination : 10 novembre 2022, *étant précisé que cette nomination a été ratifiée lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 septembre 2023* Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Hervé Bibollet	Président Directeur Général / Administrateur	Directeur Général de Webdyn	Néant	Première nomination : 15 décembre 2023, *étant précisé que cette nomination a été ratifiée lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 septembre 2024* Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
José Maria Vilallonga Presas	Administrateur	Président Directeur Général des sociétés FLEXITRON et INTERFACOM	Néant	Première nomination : 15 décembre 2023, *étant précisé que cette nomination a été ratifiée lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 septembre 2024* Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé
Nuria Vilallonga Gonzalez	Administrateur	Administrateur de la société FLEXITRON	Néant	Première nomination : 15 décembre 2023, *étant précisé que cette nomination a été ratifiée lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 septembre 2024* Echéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

27 Conventions réglementées et transactions avec des parties liées

Nous vous informons que notre Société n'a effectué aucune transaction avec des parties liées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, à l'exception de conventions courantes conclues à des conditions normales.

Nous vous précisons qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ni postérieurement à sa clôture.

Nous vous informons cependant de la conclusion d'une convention réglementée non préalablement autorisée par le Conseil d'administration, conclue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Cette convention réglementée, conclue lors de l'exercice clos le 31 mars 2024, n'a pas été préalablement approuvée par le Conseil d'administration en raison d'une omission, intervenant dans le cadre d'un changement de gouvernance de la Société. Lors de sa réunion en date du 25 avril 2025, le Conseil d'administration a revu et approuvé les termes de la convention et a décidé de la soumettre à la ratification de la prochaine Assemblée générale des actionnaires.

- Convention conclue entre la Société et l'un de ses administrateurs, Monsieur Jacques Letzelter :

La Société a conclu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, une convention de prestation de services avec Monsieur Jacques Letzelter, administrateur, qui s'est engagé à réaliser, au cours de l'exercice, une mission d'assistance de la direction générale de la Société sur des sujets commerciaux, marchés, R&D et techniques.

Au titre de cette convention, Monsieur Jacques Letzelter a perçu une rémunération de 15.000 euros HT.

La conclusion de cette convention a permis de faire bénéficier à la Société de l'expertise de Monsieur Jacques Letzelter en tant que consultant dans le développement commercial et la stratégie technique.

Du fait de la qualité d'administrateur de Monsieur Jacques Letzelter, une telle convention entre dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce relatifs aux conventions réglementée. Ainsi, conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce, il sera proposé de soumettre cette convention à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

A titre de rappel, il vous est présentée ci-après les conventions réglementées approuvées par l'Assemblée générale des actionnaires au cours d'exercices antérieurs, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2024 :

- Convention conclue entre la Société et l'un de ses administrateurs, Monsieur Jean-Luc Baudouin :

A la suite de sa démission de son mandat de Président Directeur Général, le contrat de travail de Monsieur Jean-Luc Baudouin qui avait été suspendu lors de sa nomination a repris ses effets en décembre 2023.

Un avenant à son contrat de travail a été signé le 15 décembre 2023. La conclusion d'un tel avenant au contrat de travail est justifiée par le souhait du nouvel actionnaire majoritaire de la Société de continuer sa collaboration avec Monsieur Jean-Luc Baudouin dont le rôle au sein de la Société est essentiel dans le projet d'alliance entre la Société et Webdyn.

Cet avenant a pour objet de stipuler, entre autres, qu'en cas de licenciement par la Société, sauf en cas de licenciement pour faute grave ou lourde, qui interviendrait dans un délai de 12 mois à compter de la date d'effet de l'avenant, Monsieur Jean-Luc Baudouin bénéficierait d'une indemnité contractuelle de licenciement dont le montant sera égal au montant net fiscal des 12 mois de salaire perçus au cours des 12 mois précédents la notification du licenciement (en qualité de salarié ou de mandataire social). Cette indemnité serait versée en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement qui pourrait être due par ailleurs.

Cet engagement d'indemnisation de la Société a pris fin le 15 décembre 2024.

28 Conventions conclues entre l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires de la Société disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10% et une filiale de la Société

Néant.

29 Délégation en matière d'opération sur le capital en cours de validité et utilisation sur l'exercice

	Durée de l'autorisation	Prix d'émission des actions	Montant nominal maximal en euros	Utilisation de la délégation à la date des présentes
Assemblée générale du 26 septembre 2024				
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes (10ème résolution)	26 mois	-	Dans la limite du montant des sommes pouvant être incorporées au capital à la date de l'augmentation de capital *Plafond independent*	Néant
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à	26 mois	-	Pour les actions : 1.300.000 € Pour les titres de créances : 10.000.000 € *Plafonds indépendants*	La Société a réalisé le 28 février 2025 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission de 2.297.770 actions pour un montant nominal total de 689.331 euros

terme, à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription (11ème résolution)				
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription (avec possibilité d'instaurer un délai de priorité) par offre au public à l'exception des offres visées au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier (12ème résolution)	26 mois	au moins égale à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%.	Pour les actions : 800.000€ * Pour les titres de créances : 10.000.000 € **	Néant
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital à émettre, avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (13ème résolution)	26 mois	au moins égale à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%.	Pour les actions : 700.000€ et dans la limite de 30% du capital par an * Pour les titres de créances : 10.000.000 € **	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (1) (14ème résolution)	18 mois	au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%	Pour les actions : 500.000 € * Pour les titres de créances : 10.000.000€ **	Néant
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires (15ème résolution)	26 mois	Au même prix que l'émission initiale	Dans la limite de 15 % du montant de l'émission initiale	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.	26 mois	Le prix des actions à souscrire sera déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail	0,5% du capital social apprécié au jour de la décision du Conseil d'administration *Plafond indépendant*	Néant

3332-18 et suivants du Code du travail (17ème résolution)				
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre en faveur des salariés et mandataires sociaux de la Société et de sociétés lui étant liées (2) (16ème résolution)	38 mois	-	10 % du capital au jour de la décision de leur attribution par le conseil *Plafond indépendant*	Néant
Assemblée générale du 28 septembre 2023				
Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce	24 mois		10% du capital social	Néant

* plafond commun
** plafond commun
(1) la catégorie de personnes est la suivante :

- les sociétés industrielles ou commerciales du secteur de l'électronique, du numérique, de la « Smart city », ou du « Smart building » ayant réalisé un chiffre d'affaires consolidé annuel minimum de 10 millions d'euros au titre du dernier exercice clos précédant la décision du Conseil d'administration prise sur la base de la présente délégation ; ou

- les sociétés ou fonds d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective de droit français ou de droit étranger, ayant investi au cours des 24 derniers mois plus de 500.000 euros dans le secteur de l'électronique, du numérique, de la « Smart city », ou du « Smart building »

(2) L'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre, serait réalisée au profit :
(i) des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
(ii) et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

30 Rémunération des mandataires sociaux

Monsieur Hervé Bibollet, Président Directeur Général de la société, ne perçoit aucune rémunération de la Société en contrepartie de l'exercice de son mandat social.

Les administrateurs n'ont perçu au cours de l'exercice aucune rémunération au titre de leurs mandats.

31 Permanence des méthodes Comptables

Il n'y a pas eu de modification des méthodes comptables en vigueur.

La société a pris l'option d'activer les frais de production pour elle-même de matériels et logiciels au cours de l'exercice clos au 31 mars 2021, ayant internalisé une partie des développements matériels (bancs de test notamment) et logiciels d'applications client qui étaient sous-traités auparavant. Cette pratique a été conservée sur l'exercice 2024.

Au titre de cet exercice, l'impact de cette production d'immobilisation est la constatation d'un produit de 274 K€, du fait de la mise en œuvre du projet 5G et du projet Renew pour la refonte de nos plateformes techniques notamment.

Il est à noter que des projets terminés sur l'exercice ont été activés pour 95K€ (montant des produits terminés et activés en 2024).

32 Information sur les délais de paiement

En milliers d'Euros	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	Non échu / 0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	Non échu / 0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	101					110	140					42
Montant total des factures concernées (TTC) compris immobilisations) de l'exercice (TTC)	372.116	76.918	86.060	82.355	217.820	463.152	462.959	222.965	92.637	5.546	-4.496	316.652
-2 Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	11,98%	2,48%	2,77%	2,65%	7,01%	14,91%	9,62%	4,63%	1,92%	0,12%	-0,09%	6,58%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						0						0
Montant total des factures exclues (TTC)						0						0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels						Délais contractuels					

33 Attribution d'actions gratuites et BSA

Nous vous précisons qu'il n'existe, au jour du présent rapport, aucun plan d'attribution gratuites d'actions en vigueur.

Bons de souscription d'actions

Il est rappelé que la société HARBERT a souscrit à un bon de souscription d'actions (BSA) lui donnant droit de souscrire à un nombre d'actions représentant 12% des fonds qui avaient été empruntés sur l'ensemble de l'émission obligataire, soit un montant maximum global de 240.000 euros.
Au 31 décembre 2024, les principales caractéristiques de ce BSA figurent ci-après :

BSA	
Nombre de BSA émis	1
Date d'autorisation par l'assemblée générale	17-sept-19
Date d'émission par le Conseil d'Administration	28-oct-19
Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites sur exercice du BSA	Un nombre d'actions représentant un maximum global de 240.000 euros, soit 70.796 Actions à la date des présentes sur la base d'un prix de souscription de 3,390 euros par action.
Date d'expiration	28-oct-29
Prix de souscription du BSA	Gratuit
Prix d'exercice	Le prix est calculé, au libre choix d'HARBERT, selon l'une des méthodes suivantes : (i) un prix égal à 95% de la moyenne des cours moyens pondérés de l'action Adeunis durant les 10 jours de bourse précédents la date de la décision d'émission des BSA par le Conseil d'Administration, soit 3,843 euros par Action ; ou (ii) un prix égal par action Adeunis au cours le plus bas de l'action Adeunis enregistré en 2019, soit 3,390 euros par Action ; ou (iii) le paiement en numéraire de la valeur nominale de chacune des actions émises par exercice des BSA sur la base du prix net d'émission permettant au titulaire de recevoir par la suite un certain nombre d'actions, entièrement libérées, (ci-après « X ») où X est égal à Y-Z, Z étant calculé comme suit : $Z = \frac{Y(B-C)}{A}$ Où: X = le nombre d'actions émises par exercice des BSA devant être attribuées au titulaire (nonobstant tout rompus) ; Y = le nombre d'actions émises par exercice des BSA devant être attribuées au titulaire en fonction de l'exercice de ses Droits de Souscription (tel que ce terme est défini dans le contrat d'émission des BSA) ; A = la juste valeur de marché de chacune des actions émises par exercice des BSA à la date d'exercice, calculée conformément à la méthode décrite ci-après ; B = le prix d'exercice (soit 3,843 euros) ; et C = la valeur nominale des actions émises par exercice des BSA (soit 0,50 euro). La juste valeur de marché de chacune des actions émises par exercice des BSA (ci-après "A") devra être calculée de la façon suivante : - Si la date d'exercice des BSA a lieu pendant que la Société est cotée, "A" sera égal à la moyenne du cours de clôture des actions Adeunis sur la période de trente jours de bourse se terminant le troisième jour précédant la date de notification de l'exercice des BSA ; - Si la date d'exercice des BSA a lieu après que la société soit sortie de cote, "A" sera égal à la moyenne pondérée des cours vendeurs de clôture ou, subsidiairement, le cours acheteur de clôture des actions de la société sur la période de dix jours ouvrés se terminant le troisième jour précédant la date de réalisation de la notification d'exercice.

Il est précisé cependant qu'à la suite de l'augmentation de capital réalisée le 28 février 2025 avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément aux termes du contrat d'émission du BSA HARBERT ainsi qu'aux dispositions légales et règlementaires applicables, le Président Directeur Général a, sur délégation du Conseil d'administration, décidé de procéder à l'ajustement du nombre maximum d'actions pouvant être émises sur exercice du BSA HARBERT : le BSA HARBERT donne droit désormais à un nombre maximum de 78.371,17 actions nouvelles, moyennant un prix d'exercice global inchangé de 240.000 euros, soit un prix implicite par action d'environ 3,062 euros.

L'ajustement des droits du porteur du BSA HABERT a été réalisé conformément aux dispositions du 3° de l'article L.228-99 du Code de commerce et du 1° a) de l'article R228-91 du Code de commerce, à savoir en appliquant à l'ancienne parité d'exercice du BSA, le rapport entre la valeur du droit préférentiel de souscription et la valeur de l'action après détachement du droit préférentiel de souscription, telles qu'elles ressortent de la moyenne

des premiers cours cotées pendant toutes les séances de bourse incluses dans la période de souscription ou période de négociation, selon le cas, sur Euronext Growth.

Soit : Parité d'exercice du BSA Harbert * ((valeur de l'action après détachement + valeur du DPS)/valeur de l'action après détachement)

Où :

Parité = 1BSA pour 70 796 actions nouvelles (sur la base d'un prix d'exercice par action de 3,390 euro)
Valeur de l'action après détachement = 0,691 euro
Valeur du DPS = 0,0738 euro

*
* *

c. Comptes Annuels

ÉTATS DE SYNTHÈSE

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)	31/12/2024	31/03/2024
Production vendue de biens	3.949	4.325
Production vendue de services	301	468
Chiffre d'affaires	**4.250**	**4.793**
Production stockée	-578	93
Production Immobilisée	274	497
Subventions d'exploitation	13	
Reprises sur provisions et transferts de charges	82	109
Autres produits	4	17
Total produits exploitation	**4.045**	**5.508**
Achats de matières premières et autres appros.	-507	-739
Variation stock matières premières	-128	135
Autres achats et charges externes	-1.920	-2.874
Impôts et taxes	-40	-53
Salaires et traitements	-1.195	-1.819
Charges sociales	-566	-837
Dotations aux amortissements et provisions		
Sur immobilisations	-425	-208
Sur actif circulant	-22	-718
Dotations aux provisions	0	-59
Autres charges	-6	-70
Résultat d'exploitation	**-764**	**-1.734**
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprise sur provision et trf de charges	2	7
Charges financières		
Dotations aux provisions	-7	-8
Intérêts et charges assimilées	-106	-105
Différences négatives de change	0	0
Résultat financier	**-111**	**-106**
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	147	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	33	0
Reprises sur provisions / transferts de charges	33	29
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-221	-418
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Résultat exceptionnel	**-8**	**-389**
Impôt sur les résultats / CIR	166	350
RESULTAT NET	**-717**	**-1.880**
Résultat par action – pour 2 297 770 actions	-0,31	-0,82

BILAN

	ACTIF *(en milliers d'euros)*	BRUT	31/12/2024 AMORT. ET PROVISIONS	NET	31/03/2024 NET
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**				
	Concessions, brevets et droits similaires	1974	-1142	832	995
	Immobilisations en cours	0	0	0	453
	Fonds commercial	374	0	374	374
	Immobilisations corporelles				
	Installations techniques, matériel et outillage	1.910	-1.498	412	471
	Autres immobilisations corporelles	254	-230	24	36
	Immobilisations en cours	606	0	606	39
	Immobilisations financières				
	Participations	0	0	0	0
	Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
	Autres titres immobilisés	8	0	8	0
	Autres immobilisations financières	173	0	173	179
	Actif immobilisé	**5.299**	**-2.870**	**2.429**	**2547**
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Matières premières, approvisionnements	636	-258	378	529
	Produits intermédiaires et finis	934	-407	527	1032
	Avances et acomptes sur commandes	47	0	47	7
	Créances				
	Clients et comptes rattachés	791	0	791	814
	Autres créances	582	0	582	642
	Disponibilités	409	0	409	533
	Charges constatées d'avance	100	0	100	107
	Ecart de conversion actif	7	0	7	0
	Actif circulant	**3.506**	**-665**	**2.841**	**3.664**
	TOTAL ACTIF	**8.805**	**-3.535**	**5.270**	**6.211**

	PASSIF *(en milliers d'euros)*	31/12/2024	31/03/2024
CAPITAUX PROPRES	Capital (dont versé : 1 138)	689	1.149
	Primes d'émission		
	Réserve légale	64	64
	Autres réserves	1.330	1.329
	Report à nouveau	-1.420	0
	Résultat	-717	-1.880
	Subvention d'Investissement	280	233
	Capitaux propres	**226**	**895**
autres fonds propres	Avances Conditionnées	151	121
PROVISI	**Provisions pour risques et charges**		
	Provisions pour risques	94	84
	Provisions pour charges	0	0
DETTES	**Dettes financières**		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1.533	1.801
	Emprunts et dettes financières diverses	797	767
	Avances et acomptes reçus	0	1
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	994	876
	Dettes fiscales et sociales	611	768
	Autres dettes	864	809
	Produits constatés d'avance	0	89
	Ecarts de conversion passif	0	0
	TOTAL PASSIF	**5.270**	**6.211**

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Autre	Résultat	Capitaux
Capitaux propres 31/03/2023	**1.149**	**0**	**2.016**	**233**	**-623**	**2.775**
Affectation du résultat au 31/03/2023			-623		623	**0**
Variation de capital		0				**0**
Ecart de change						**0**
Autres variations						**0**
Résultat au 31/03/2024					-1.880	**-1880**
Capitaux propres 31/03/2024	**1.149**	**0**	**1.393**	**233**	**-1.880**	**895**
Affectation du résultat au 31/03/2024			-1.880		1.880	**0**
Variation de capital	-460	0	460			**0**
Ecart de change						**0**
Autres variations (subvention investissement)				47		**47**
Résultat au 31/12/2024					-717	**-717**
Capitaux propres 31/12/2024	**689**	**0**	**-27**	**280**	**-717**	**225**

*

* *

ADEUNIS

Société Anonyme au capital de 1.378.662 euros

RCS GRENOBLE 430 190 496

283 rue Louis Néel

Parc technologique Pré Roux

38920 CROLLES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Tél. : 04 76 09 50 54
www.bdo.fr

Le Pixel - 10 bis avenue des FTPF
38130 Echirolles

ADEUNIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée générale de la société ADEUNIS,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ADEUNIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne :

- La dépréciation des stocks ;
- L'activation et la valorisation des projets de développement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Echirolles, le 30 avril 2025

Signé par Justine Gairaud
Le 30/04/2025

ID: tx_Dq8JeZALo4GZ



BDO Rhône-Alpes
Représentée par Justine GAIRAUD
Commissaire aux comptes

Comptes Annuels

ÉTATS DE SYNTHÈSE

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)	31/12/2024	31/03/2024
Production vendue de biens	3.949	4.325
Production vendue de services	301	468
Chiffre d'affaires	**4.250**	**4.793**
Production stockée	-578	93
Production Immobilisée	274	497
Subventions d'exploitation	13	
Reprises sur provisions et transferts de charges	82	109
Autres produits	4	17
Total produits exploitation	**4.045**	**5.508**
Achats de matières premières et autres appros.	-507	-739
Variation stock matières premières	-128	135
Autres achats et charges externes	-1.920	-2.874
Impôts et taxes	-40	-53
Salaires et traitements	-1.195	-1.819
Charges sociales	-566	-837
Dotations aux amortissements et provisions		
Sur immobilisations	-425	-208
Sur actif circulant	-22	-718
Dotations aux provisions	0	-59
Autres charges	-6	-70
Résultat d'exploitation	**-764**	**-1.734**
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprise sur provision et trf de charges	2	7
Charges financières		
Dotations aux provisions	-7	-8
Intérêts et charges assimilées	-106	-105
Différences négatives de change	0	0
Résultat financier	**-111**	**-106**
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	147	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	33	0
Reprises sur provisions / transferts de charges	33	29
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-221	-418
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Résultat exceptionnel	**-8**	**-389**
Impôt sur les résultats / CIR	166	350
RESULTAT NET	**-717**	**-1.880**
Résultat par action – pour 2 297 770 actions	-0,31	-0,82

BILAN

	ACTIF *(en milliers d'euros)*	BRUT	31/12/2024 AMORT. ET PROVISIONS	NET	31/03/2024 NET
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**				
	Concessions, brevets et droits similaires	1974	-1142	832	995
	Immobilisations en cours	0	0	0	453
	Fonds commercial	374	0	374	374
	Immobilisations corporelles				
	Installations techniques, matériel et outillage	1.910	-1.498	412	471
	Autres immobilisations corporelles	254	-230	24	36
	Immobilisations en cours	606	0	606	39
	Immobilisations financières				
	Participations	0	0	0	0
	Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
	Autres titres immobilisés	8	0	8	0
	Autres immobilisations financières	173	0	173	179
	Actif immobilisé	**5.299**	**-2.870**	**2.429**	**2547**
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Matières premières, approvisionnements	636	-258	378	529
	Produits intermédiaires et finis	934	-407	527	1032
	Avances et acomptes sur commandes	47	0	47	7
	Créances				
	Clients et comptes rattachés	791	0	791	814
	Autres créances	582	0	582	642
	Disponibilités	409	0	409	533
	Charges constatées d'avance	100	0	100	107
	Ecart de conversion actif	7	0	7	0
	Actif circulant	**3.506**	**-665**	**2.841**	**3.664**
	TOTAL ACTIF	**8.805**	**-3.535**	**5.270**	**6.211**

	PASSIF *(en milliers d'euros)*	31/12/2024	31/03/2024
CAPITAUX PROPRES	Capital (dont versé : 1 138)	689	1.149
	Primes d'émission		
	Réserve légale	64	64
	Autres réserves	1.330	1.329
	Report à nouveau	-1.420	0
	Résultat	-717	-1.880
	Subvention d'Investissement	280	233
	Capitaux propres	**226**	**895**
autres fonds propres	Avances Conditionnées	151	121
PROVISI	**Provisions pour risques et charges**		
	Provisions pour risques	94	84
	Provisions pour charges	0	0
DETTES	**Dettes financières**		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1.533	1.801
	Emprunts et dettes financières diverses	797	767
	Avances et acomptes reçus	0	1
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	994	876
	Dettes fiscales et sociales	611	768
	Autres dettes	864	809
	Produits constatés d'avance	0	89
	Ecarts de conversion passif	0	0
	TOTAL PASSIF	**5.270**	**6.211**

ADEUNIS

ANNEXE

RAPPORT ANNUEL 2024

Exercice clos au 31 Décembre 2024

Société anonyme au capital de 1 378 662 Euros

Siège social : Parc Technologique Pré Roux
38920 CROLLES
430 190 496 RCS GRENOBLE

Annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice, dont le total est de 5.270.927,05 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4.250.183,27 Euros et dégageant une perte de 717.727,70 Euros.

L'exercice a une durée de 9 mois, couvrant la période du 01/04/2024 au 31/12/2024.
Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2024 a été marqué par :

- L'offre publique d'achat obligatoire simplifiée (OPAS) par WEBDYN sur les titres de la Société non détenus par elle. Annoncée en décembre 23 et réalisée en juillet 24. Elle s'est finalisée par la répartition suivante du capital :

Actionnaires	Nb d'actions	%	Nb de droits de vote	%
WEBDYN	1.615.978	70,33 %	1.615.978	70,33 %
Auto-détention	26.979	1,17%	26.979	1,17%
Public	654.813	28,50 %	654.813	28,50 %
Total	**2.297.770**	**100,00%**	**2.297.770**	**100,00%**

- La finalisation du plan de restructuration engagé en 2023,

- La continuation du plan de développement des produits 5G avec l'introduction de 3 nouveaux produits sur le marché,

- La poursuite des actions devant mener à l'internationalisation de notre modèle commercial,

- La reprise d'une dynamique commerciale.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2015-06, 2016-07 et 2018-07

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

• Continuité de l'exploitation,

• Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

• Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative.

Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2.2 Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'exercice 2024 a une durée exceptionnelle de 9 mois (D'Avril-Decembre).

3. COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	2.207.786		140.600
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1.876.467		34.008
Installations générales agencements aménagements divers	139.606		-
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	103.276		11.041
Immobilisations en cours	492.988		273.776
TOTAL	2.612.336	-	318.825
Autres titres immobilisés	13.490	-	-
Prêts, autres immobilisations financières	165.576		8.337
TOTAL	179.066	-	8.337
TOTAL GENERAL	4.999.188	-	467.762

	Diminutions		Valeur brute	Réévaluation
	Poste à Poste	Cessions	en fin d'exercice	Valeur d'origine fin exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	-	-	2.348.386	2.348.386
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		-	1.910.475	1.910.475
Installations générales agencements aménagements divers		-	139.606	139.606
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		-	114.317	114.317
Immobilisations en cours	95.457		605.656	605.656
TOTAL	161.108	-	2.770.053	2.770.053
Autres titres immobilisés		5.396	8.094	8.094
Prêts, autres immobilisations financières			173.913	173.913
TOTAL	-	5.396	182.007	182.007
TOTAL GENERAL	161.108	5.396	5.300.446	5.300.446

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions - Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	838.775	304.010	-	1.142.785
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1.405.673	103.013	-	1.508.686
Installations générales agencements aménagements divers	123.923	2.109	-	126.032
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	82.725	10.565	-	93.290
TOTAL	1.612.321	115.687	-	1.728.008
TOTAL GENERAL	2.451.096	419.697	-	2.870.793

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	304.010				
Instal.techniques matériel outillage indus.	92.643		10.370		
Instal.générales agenc.aménag.divers	2.109				
Matériel de bureau informatique mobilier	10.565				
TOTAL	105.317	-	10.370		
TOTAL GENERAL	409.327	0	10.370	0	0

Fonds commercial

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds de commerce	373.977			373.977	
TOTAL	373.977			373.977	

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition.

Les frais de R&D et de développement des logiciels sont valorisés à leur cout de revient, constitué des frais de personnel engagés et des dépenses d’achats et de sous-traitance directement affectés aux projets

Le fonds commercial figure à l'actif pour un montant de 373.977,49 euros.
Au regard des critères inhérents à l'utilisation par l'entreprise du fonds commercial, il n'est pas retenu de caractère limité de sa durée d'utilisation.

Le fonds commercial n'est pas amorti. Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an.
Le test de dépréciation qui a été réalisé afin de comparer la valeur nette comptable de l'actif à la valeur actuelle n'a pas entrainé de provision pour dépréciation.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les frais de développement des bancs de tests sont valorisés à leur cout de revient, constitué des frais de personnel engagés et des dépenses d'achats et de sous-traitance directement affectés aux projets.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels & licences	Linéaire	3 à 5 ans
Frais de Développements	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Bancs de test	Linéaire	5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 5 ans

Production immobilisée

Les dépenses de développement comprennent les coûts directs et indirects engagés sur les projets et principalement les salaires des chercheurs, ingénieurs et techniciens et le coût des matières premières et autres services consommés des biens utilisés pour les activités de développement.

Les projets développés sont amortis linéairement sur 3 à 5 ans à compter de leur mise en service / commercialisation.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et à chaque clôture d'exercice, les projets de développement inscrits au bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Garanties données aux clients	23.959	4.894	-	-	28.853
Pertes de change	1.454	5.697	-	-	7.151
Autres provisions pour risques et charges	57.899	-	-	-	57.899
TOTAL	83.312	10.591	-	-	93.903

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	717.866	22.216	74.424	-	665.658
Sur comptes clients	-	-	-	-	-
TOTAL	717.866	22.216	74.424	-	665.658
TOTAL GENERAL	801.178	32.807	74.424	-	759.562
Dont dotations et reprises					
d'explotaition		27.110	74.424		
financières		5.697	-		
exceptionnelles		-	-		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	182.007	8.094	173.913
Clients douteux ou litigieux		-	
Autres créances clients	790.647	790.647	
Personnel et comptes rattachés		-	
Impôts sur les bénéfices	266.358	266.358	
Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	48.947	48.947	
Divers états et autres collectivités publiques	57.899	57.899	
Débiteurs divers	209.188	209.188	
Charges constatées d'avance	99.553	99.553	
TOTAL	1.654.599	1.480.686	173.913

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	de 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	2.114	2.114	-	
Emprunts et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine	1.531.477	251.563	1.125.637	154.277
Emprunts et dettes financières divers	59.000		59.000	
Avances Conditionnées / projet 5G	151.571		151.571	
Fournisseurs et comptes rattachés	994.060	994.060		
Personnel et comptes rattachés	325.141	325.141		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	253.142	253.142		
Taxe sur la valeur ajoutée	14.272	14.272		
Autres impôts taxes et assimilés	18.121	18.121		
Groupe et Associés	739.244	739.244		
Autres dettes	863.660	863.660		
Produits constatés d'avance	100	100		
TOTAL	4.951.903	3.461.418	1.336.208	154.277
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-		-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	267.200			

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en €	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	0,30	2.297.770			2.297.770

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

Les matières premières, marchandises et produits semi-finis ont été évalués à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits finis

Les produits finis (après contrôle qualité) sont évalués au cout standard basé sur le dernier Prix Moyen Pondéré connu des produits semi-finis correspondant au moment du reclassement en produits finis.

Dépréciation des stocks

Les stocks ont été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Le taux de dépréciation a été calculé en fonction des rotations de stocks, complétée par une analyse ligne à ligne à dire d'expert.

Les stocks en fin de période se composent de la manière suivante :

Stocks 31/12/2024

Intitulé	31/12/2024
Stocks de mat. Premières	636.646 €
Stocks de produits finis	934.408 €
Stock en transit	0 €
Total Stocks bruts	1.571.054 €
Dépréciation stock MP	-257.813 €
Dépréciation stock PF	-407.844 €
Total stocks 31/12/2024	905.397 €

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres Créances	61.544
TOTAL	61.544

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2.144
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	151.640
Dettes fiscales et sociales	487.700
TOTAL	641.454

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Loyers	62.805
Assurance	14.403
Autres Charges d'exploitation	22.345
TOTAL	99.553
Produits constatés d'avance	**Montant**
Reclassement CA - Incoterm	-
Autres Produits d'exploitation	100
TOTAL	100

Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Autre	Résultat	Capitaux
Capitaux propres 31/03/2023	**1.149**	**0**	**2.016**	**233**	**-623**	**2.775**
Affectation du résultat au 31/03/2023			-623		623	**0**
Variation de capital		0				**0**
Ecart de change						**0**
Autres variations						**0**
Résultat au 31/03/2024					-1.880	**-1880**
Capitaux propres 31/03/2024	**1.149**	**0**	**1.393**	**233**	**-1.880**	**895**
Affectation du résultat au 31/03/2024			-1.880		1.880	**0**
Variation de capital	-460	0	460			0
Ecart de change						**0**
Autres variations				47		**47**
Résultat au 31/12/2024					-717	**-717**
Capitaux propres 31/12/2024	**689**	**0**	**-27**	**280**	**-717**	**225**

Modalités de comptabilisation du financement BPI (projet 5G)

La quote-part de financement correspondant à la part subventionnée du projet est enregistrée :

- En subvention d'investissement pour la part correspondant au financement de dépenses activées. La reprise de la subvention d'investissement au résultat s'effectue à compter de la mise en service des immobilisations financées, et au rythme des amortissements correspondant.

- En subvention d'exploitation pour la part correspondant au financement de dépenses d'exploitation.

La quote-part de financement correspondant à l'avance remboursable est présentée au bilan dans la rubrique « Autres fonds propres ». S'il est probable que l'opération soit un succès ou tant qu'il n'est pas certain qu'elle sera un échec, l'avance est maintenue dans les fonds propres jusqu'à son remboursement (déclenché par le succès du projet).

4. COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires net

L'exercice 2024 a une durée exceptionnelle de 9 mois (D'Avril-Decembre).

Par secteur géographique

Répartition par secteur géographique	Montant
France	-3.072.217
Export	-1.177.967
TOTAL	-4.250.183

Par ligne de produits

(En milliers d'euros)	**31/12/2024**	**31/03/2024**	**Variation**	**%**
IIoT « catalog range & services »	3.414	3.876	-462	-11,90%
IIoT « customized product »	388	461	-73	-15,90%
Modules M2M	449	457	-8	-1,80%
Chiffre d'affaires Société	**4.250**	**4.793**	**-543**	**-11,30%**

Rémunération des dirigeants

Le seul dirigeant mandataire à considérer ici est le Président Directeur Général qui a été le seul mandataire social exécutif d'ADEUNIS jusqu'à la date du 15 décembre 2023, date de prise d'effet de sa démission de son mandat de Président Directeur Général.
Un changement de gouvernance a été effectué à cette date, le nouveau PDG n'étant pas rémunéré par ADEUNIS ; les chiffres reportés ci-dessous tiennent compte de cette situation.

	Montant
Rémunérations allouées aux membres des organes de direction ou de gérance	0
TOTAL	0

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux s'analysent de la façon suivante :

(En milliers d'euros) 31/12/2024	
Rémunérations fixes	0
Rémunérations variables annuelles	–
Rémunérations exceptionnelles	–
Autres rémunérations	–
Avantages en nature	0
Rémunérations totales	0

Effectif par catégories

Catégories	Personnel salarié	Personnel salarié
Cadres	-	21
AM & Techniciens	-	
Employé	-	5
TOTAL	-	26

5. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements Financiers

Donnés

Autres engagements donnés :		130.521
Interets sur emprunts	115.083	
Crédit-Bail	15.438	
TOTAL		130.521

Crédit-Bail. L'exercice 2024 a une durée exceptionnelle de 9 mois (D'Avril-Decembre).

(Code monétaire et financier R313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				36.403	36.403
Amortissement					
- cumuls exercices antérieurs				12.134	12.134
- dotation de l'exercice				9.142	9.142
TOTAL				21.277	21.277
Redevances Payées					
- cumul exercices antérieurs				13.997	13.997
- Exercice				9.690	9.690
TOTAL				23.687	23.687
Redevances restant à payer					
- a un an au plus				12.920	12.920
- entre 1 et 5 ans				2.153	2.153
TOTAL				15.074	15.074
Valeur Résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				364	364
TOTAL				364	364

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	Moins d'un an	0 €
60 à 64 ans	1 à 5 ans	8.534 €
50 à 59 ans	6 à 15 ans	9.568 €
40 à 49 ans	16 à 25 ans	502 €
30 à 39 ans	26 à 35 ans	12 €
Moins de 30 ans	Plus de 35 ans	1 €
Dette actuarielle		
Engagement total		18.617 €

Hypothèses de calcul retenues :

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

Départ à la retraite au taux plein

Turn-over moyen sur 3 ans de :

10,39% sur la tranche d'âge 30-39 ans

25,46% sur la tranche d'âge 40-49 ans

18,18% sur la tranche d'âge 50-59 ans

Taux d'actualisation : 3,38%
Augmentation annuelle des salaires : 2%
Départ à l'initiative des salariés

La baisse constatée de ces engagements provient du départ à la retraite de 2 employés durant l'année fiscale considérée.

BSA (Bons de Souscription d'Action)

Il est rappelé que la Société HARBERT a souscrit à un bon de souscription d'actions (BSA) lui donnant droit de souscrire à un nombre d'actions représentant 12% des fonds qui avaient été empruntés sur l'ensemble de l'émission obligataire, soit un montant maximum global de 240.000 euros. Les principales caractéristiques de ce BSA en date du 31/12/2024 figurent ci-après :

BSA	
Nombre de BSA émis	1
Date d'autorisation par l'assemblée générale	17-sept-19
Date d'émission par le Conseil d'Administration	28-oct-19
Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites sur exercice du BSA	Un nombre d'actions représentant un maximum global de 240.000 euros, soit 70.796 Actions à la date des présentes sur la base d'un prix de souscription de 3,390 euros par action.
Date d'expiration	28-oct-29
Prix de souscription du BSA	Gratuit
Prix d'exercice	Le prix est calculé, au libre choix d'HARBERT, selon l'une des méthodes suivantes : (i) un prix égal à 95% de la moyenne des cours moyens pondérés de l'action Adeunis durant les 10 jours de bourse précédents la date de la décision d'émission des BSA par le Conseil d'Administration, soit 3,843 euros par Action ; ou (ii) un prix égal par action Adeunis au cours le plus bas de l'action Adeunis enregistré en 2019, soit 3,390 euros par Action ; ou (iii) le paiement en numéraire de la valeur nominale de chacune des actions émises par exercice des BSA sur la base du prix net d'émission permettant au titulaire de recevoir par la suite un certain nombre d'actions, entièrement libérées, (ci-après « X ») où X est égal à Y-Z, Z étant calculé comme suit : $Z = \frac{Y(B-C)}{A}$ Où : X = le nombre d'actions émises par exercice des BSA devant être attribuées au titulaire (nonobstant tout rompus) ; Y = le nombre d'actions émises par exercice des BSA devant être attribuées au titulaire en fonction de l'exercice de ses Droits de Souscription (tel que ce terme est défini dans le contrat d'émission des BSA) ; A = la juste valeur de marché de chacune des actions émises par exercice des BSA à la date d'exercice, calculée conformément à la méthode décrite ci-après ; B = le prix d'exercice (soit 3,843 euros) ; et C = la valeur nominale des actions émises par exercice des BSA (soit 0,50 euro). La juste valeur de marché de chacune des actions émises par exercice des BSA (ci-après "A") devra être calculée de la façon suivante : - Si la date d'exercice des BSA a lieu pendant que la Société est cotée, "A" sera égal à la moyenne du cours de clôture des actions Adeunis sur la période de trente jours de bourse se terminant le troisième jour précédant la date de notification de l'exercice des BSA ; - Si la date d'exercice des BSA a lieu après que la société soit sortie de cote, "A" sera égal à la moyenne pondérée des cours vendeurs de clôture ou, subsidiairement, le cours acheteur de clôture des actions de la société sur la période de dix jours ouvrés se terminant le troisième jour précédant la date de réalisation de la notification d'exercice.

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant
Produits exceptionnels	
Reprises de provisions sur operations de gestion (restructuring)	146.514
- trf charges excep. sur exercice anterieur	459
- trf charges excep. quote part subvention	33.370
- trf charges excep. sinistre	33.098
TOTAL	213.441
Charges exceptionnelles	
- Charges exceptionnelles (sinistre)	23.854
- Pénalités amendes	174
- Autres (legal - restructuring, OPAS...)	197.405
TOTAL	221.434

7. DEFICITS REPORTABLES

Au 31 décembre 2024, la société dispose de 22.583.819€ de déficits reportables.

8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2024, sont les suivants :

- BDO 33.000 € HT (mission légale)
 5.400 €HT (opérations sur le capital de 09/2024 et 02/2025)

9. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Adeunis est entrée dans le périmètre de consolidation du groupe Flexitron
Identité des entreprises consolidantes (PCG art. 833-2/3, 833-2/4 et 833-2/5) :

FLEXITRON, S.L.
Calle Belmonte de Tajo, 76 - 3 A
28019 MADRID (Espagne)

MATRIX ELECTRÓNICA, S.L.U.
Calle Alejandro Sánchez, 109
28019 MADRID (Espagne)

INTERFACOM, S.A.U.
Calle Alejandro Sánchez, 109
28019 MADRID (Espagne)

CONSTELION, S.L.U.
Calle Belmonte de Tajo, 76 - 3 A
28019 MADRID (Espagne)

CENTRAL TAXI TELECOM, S.L.
Torrent de l'Estadella, 64
08030 BARCELONE (Espagne)

LUSOMATRIX - NOVAS TECNOLOGIAS DE ELECTRÓNICA PROFISSIONAL LDA.
Av. Coronel Eduardo Galhardo, 7-1C
1170-105 LISBOA (Portugal)

WEBDYN S.A.S.
26 Rue des Gaudines
78100 SAINT GERMAIN-EN-LAYE (France)

WEBDYN INDIA PRIVATE LIMITED
Office No. 803 & 804, 8th Floor
Vishwadeep Building, Distt. Centre
Janakpuri, NEW DELHI -110 058 (India)

*
* *

ADEUNIS

Société Anonyme au capital de 1.378.662 euros

RCS GRENOBLE 430 190 496

283 rue Louis Néel

Parc technologique Pré Roux

38920 CROLLES

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Tél. : 04 76 09 50 54
www.bdo.fr

Le Pixel - 10 bis avenue des FTPF
38130 Echirolles

ADEUNIS

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée générale de la société ADEUNIS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Convention non autorisée préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 821-10 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Convention conclue entre la Société et l'un de ses administrateurs, Monsieur Jacques Letzelter

- Nature et objet :

La Société a conclu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, une convention de prestation de services avec Monsieur Jacques LETZLTER, administrateur, qui s'est engagé à réaliser, au cours de l'exercice, une mission d'assistance de la direction générale de la Société sur des sujets commerciaux, marchés, R&D et techniques.

- Modalités :

Au titre de cette convention, Monsieur Jacques LETZLTER a perçu une rémunération de 15.000 euros HT sur l'exercice clos au 31 mars 2024.

- Motifs justifiant de son intérêt pour la société

La conclusion de cette convention a permis de faire bénéficier à la Société de l'expertise de Monsieur Jacques Letzelter en tant que consultant dans le développement commercial et la stratégie technique.

- Circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie

Cette convention réglementée, conclue lors de l'exercice clos le 31 mars 2024, n'a pas été préalablement approuvée par le Conseil d'administration en raison d'une omission, intervenant dans le cadre d'un changement de gouvernance de la Société.

Nous vous précisons que lors de sa réunion en date du 25 avril 2025, le Conseil d'administration a revu et approuvé les termes de la convention et a décidé de la soumettre à la ratification de la prochaine Assemblée générale des actionnaires.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie jusqu'au 15 décembre 2024.

Avec Monsieur Jean Luc BAUDOUIN, Président Directeur Général jusqu'au 15 décembre 2023

- Nature et objet :

A la suite de sa démission de son mandat de Président Directeur Général, le contrat de travail de Monsieur Jean-Luc Baudouin qui avait été suspendu lors de sa nomination a repris ses effets. Un avenant à son contrat de travail a été signé le 15 décembre 2023.

- Modalités :

Cet avenant avait pour objet de stipuler, entre autres, qu'en cas de licenciement par la Société, sauf en cas de licenciement pour faute grave ou lourde, qui interviendrait dans un délai de 12 mois à compter de la date d'effet de l'avenant, Monsieur Jean-Luc Baudouin bénéficierait d'une indemnité contractuelle de licenciement dont le montant sera égal au montant net fiscal des 12 mois de salaire perçus au cours des 12 mois précédents la notification du licenciement (en qualité de salarié ou de mandataire social). Cette indemnité serait versée en sus de l'indemnité conventionnelle de licenciement qui pourrait être due par ailleurs.

Cet engagement d'indemnisation de la Société a pris fin le 15 décembre 2024.

A Echirolles, le 30 avril 2025

Signé par Justine Gairaud
Le 30/04/2025
ID: tx_Dq8JeZALo4GZ



BDO Rhône-Alpes
Représentée par Justine GAIRAUD
Commissaire aux comptes